Barre des Cévennes

En avant !

Bulletin municipal ● N°1 ● Printemps 2026



La campagne électorale est close. Un nouveau Conseil municipal a été élu, installé lors de la séance du 20 mars. Nous remercions ici toutes les électrices et tous les électeurs (plus de 88% du corps électoral, « *bravo !* ») qui ont pris part au vote.

Une nouvelle mandature débute

Le nouveau Conseil municipal élu le 15 mars est composé de (liste *Barre des Cévennes, Volonté d'avenir*) :

● M. François Rouveyrol, Maire, et Vice-Président de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes (réélu le 15 avril) ;

● Mme Caroline Vidhamali, 1ère Adjointe, déléguée au projet de béguinage sur le site de l'ancienne colonie St-Nicolas, au numérique et nouvelles technologies (Cette délégation couvre l'accès aux services en ligne pour tous les habitants, le soutien aux associations et commerces locaux dans leur usage du digital, et une réflexion responsable sur les apports de l'intelligence artificielle au service de la commune) ;

● Etienne Vion, 2ème Adjoint, délégué à l'information, la représentation auprès des institutionnels et dans les organismes, au PLU ;

● M. Robert Demolin, en charge des relations aux associations barroises, de la gestion de l'éclairage public sur la commune ;

● Mme Nicole Drôme, en charge de la propreté de la commune, du fleurissement et des illuminations de Noël, des jeux aux Ormes ;

● M. Dominique Lesiourd, en charge de la gestion de la forêt, protection contre les incendies, conseil aux particuliers pour les forêts privées, *Contrats Verts* ; ● Mme Anny Roumejon ; ● M. Raphaël Couderc, correspondant au Centre d'Incendie et de Secours ; ● Mme Marjolaine Rolland ; et (liste *Bien vivre à Barre*) de ● M. Eric Adam ; ● Mme Danièle De Maïo.

Commissions

Commission générale destinée à préparer les dossiers qui seront examinés en Conseil municipal : tous les élus.

Commission Finances : tous les élus.

Commission Ecole : François Rouveyrol ; Caroline Vidhamali ; Etienne Vion ; Dominique Lesiourd ; Eric Adam.

Commission de contrôle des listes électorales : Eric Adam ; Raphaël Couderc ; Danièle De Maïo ; Nicole Drôme ; Anny Roumejon.

Commission d'appel d'offre : François Rouveyrol (membre d'office) ; Eric Adam, Dominique Lesiourd, Caroline Vidhamali, (titulaires) ; Danièle De Maïo, Nicole Drôme, Etienne Vion, (suppléants).

Réouverture
de *La Petite Belette*
Samedi 2 mai, en soirée.

Recensement : 234 !

C'est le chiffre retenu par l'INSEE pour le compte de l'Etat sur la population de Barre des Cévennes. C'est en nette hausse comparativement au dernier recensement de 2020 : 204 habitants.
C'est une très bonne nouvelle pour le budget communal puisque l'Etat devra augmenter sa participation. Ce résultat est d'autant plus méritoire que les conditions météorologiques étaient exécrables… en pleine période électorale. Il faut remercier Valérie Guillot, Secrétaire Générale de mairie et Baptiste Napoli, Chargé de mission, pour le sérieux et la qualité de leur travail.

Téléphonie mobile

Saint-Pierre, Le Moulin de Roux, Les Bastides, Le Fromental, Le Bramadou, Le Bourg centre
Bonnes nouvelles : le pylône installé sur le délaissé de la RD983, après de longs tests, sera mis en service à la fin du mois d'avril. Le Vergougnous, La Tessonnière Après des études environnementales concluantes sur le site, une réunion de chantier est programmée mi-avril pour le démarrage des travaux. Ce sont des chantiers très attendus par tous les habitants pour des raisons évidentes de sécurité.

Fixation des indemnités des élus

A l'occasion de la séance inaugurale installant le nouveau Conseil municipal, M. le Maire précise le montant des indemnités de fonction, tel que prévu strictement par la loi, tant pour le Maire que pour les Adjoints. Soit : 1155 € brut pour l'un ; 447,64 € brut pour les autres. Les autres élus bénéficient, le cas échéant, de défraiements dans le cadre de leurs missions. Décision approuvée à l'unanimité.

Conseil d'Ecole

Le 9 avril, en fin d'après-midi, le 2ème Conseil d'Ecole depuis la rentrée de septembre, convoqué par la Directrice, Mme Bony Van Puyvelde s'est tenu dans l'une des classes. Occasion d'un large tour d'horizon des questions relatives à l'Ecole (Effectifs, Encadrement, Réalisations, Projets, Problèmes matériels divers, …). Bonne nouvelle : l'Education nationale a annoncé qu'il n'y aurait aucune suppression de classes en Lozère à la rentrée 2026. Une nouvelle directrice, Mme Françoise Pègues-Rochette prendra le relais de l'actuelle qui sera visiblement unanimement regrettée. Elle a programmé, à titre privé, un voyage à l'étranger. Les enfants ont réalisé, à l'aide de matériaux de récupération fournis par les adultes, la sculpture d'une '*vache*' dans le cadre du concours organisé par



La vache *Mouchette* réalisée par les écoliers.

l'UNESCO en cette année internationale de l'Agropastoralisme. Bientôt exposée à Mende, à Florac, puis à proximité de l'Ecole du village. Courant juin, les enfants auront plusieurs séances encadrées par des adultes pour les perfectionner à la pratique du vélo en toute sécurité.
Appel : l'Ecole est à la recherche d'un ou deux caddies à roulettes pour transporter du petit matériel lors de sorties diverses. Merci d'avance.

Taux de la fiscalité directe locale 2026

Lors du Conseil municipal, mi-avril, M. le Maire a proposé, pour 2026, le maintien à l'identique depuis 16 ans des taux communaux pour les taxes locales, à savoir : Taxe d'habitation, 11,79% ; Taxe foncière bâtie, 40,09% ; Taxe foncière non bâtie, 194,15%. Après délibération, le Conseil a approuvé à l'unanimité cette décision.

Béguinage

Le Conseil municipal, en sa séance du 17 avril 2026, a examiné la procédure d'acquisition de l'ancienne colonie Célestin St-Nicolas, située à l'entrée du bourg face au parc des Ormes. Cette parcelle est inscrite au Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 28 juin 2025, comme emplacement réservé en vue de la création, notamment, d'un béguinage. L'actuel propriétaire est décidé à vendre sa propriété acquise il y a presque 20 ans au prix de 145.000 €. A cet effet, il a adressé à la Mairie une mise en demeure de répondre à sa proposition de vente pour un montant de 825.000 €. La commune doit, selon

le droit, se prononcer dans un délai d'un an à compter de la réception de cette demande, soit d'ici début novembre 2026. En cas d'accord à l'amiable, le prix de l'acquisition devra être réglé au plus tard en novembre 2027. L'acquisition d'un tel bien nécessite au préalable un avis de l'autorité compétente de l'Etat. Une estimation du bien a été réclamée au directeur des services fiscaux. Le service des domaines a rendu un avis sur une valeur vénale de 143.200 €, (inférieure à la première proposition adressée par la commune au propriétaire, soit 150.000 €) assortie d'une marge de négociation de 10%. Après délibération, le Conseil municipal a décidé, à la majorité (2 abstentions : Eric Adam, Danièle De Maïo), de proposer au propriétaire l'acquisition de ce bien au prix de 157.250 €. Affaire à suivre…

Ouverture d'un budget annexe pour l'extension du lotissement

L'extension du lotissement Bellevue (5 lots) est souhaitée par la municipalité. Cet objectif implique de créer un budget annexe à celui de la commune. Viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, relève du domaine privé de la collectivité. Dès l'opération du lotissement terminée, ce budget annexe sera clôturé. La commune réintègrera alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonction-nement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater. Après délibération, le Conseil a approuvé à l'unanimité cette création.

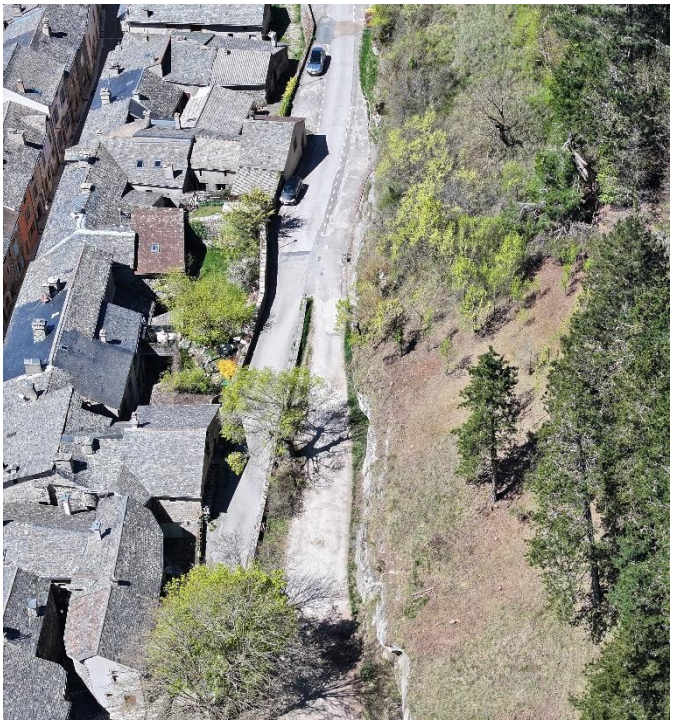
Fleurissement



Vélo fleuri, rue Sur Barre, entre le temple et l'église.

La commune organise un concours des maisons fleuries ouvert à tous les habitants. Le but est de valoriser les initiatives privées de fleurissement, renforcer la qualité de notre cadre de vie et compléter les efforts entrepris par la commune en ce domaine.
Inscription sur l'affiche disponible à l'épicerie ou auprès de Nicole Drôme, jusqu'au 30 juin. Le jury visitera les réalisations début juillet. Divers prix seront attribués lors de la fête de la Madeleine. Le règlement de ce concours est en cours de rédaction. Il sera disponible en Mairie.

Débroussaillement Castelas



Collectivités et particuliers propriétaires sont tenus de respecter les obligations légales de débroussaillement. Ces règles sont essentielles à proximité des habitations. Pour limiter au maximum les dégâts en cas d'incendie, tout en améliorant le paysage et la biodiversité, inféodée au milieu ouvert à semi-ouvert. C'est dans ce cadre qu'un important chantier a été entrepris depuis plusieurs mois entre la Rue sur Barre et le Castelas. Les efforts de nos cantonniers, Norbert Pic et Mebarek Bouokka, ont été complétés par ceux d'une imposante armada (8 personnes !) par un partenariat avec les Ateliers Contrats Verts Sud Lozère. Le résultat est remarquable : *la forêt dense et quasi impénétrable* laisse place progressivement à une géologie complexe et une vue dégagée exceptionnelle, telle qu'elle fut autrefois. Les Anciens s'en souviennent… Ce chantier sera prochainement prolongé en direction de la Gendarmerie et du temple.

BOURG CENTRE Occitanie

Villages d'avenir

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Au lendemain de l'élection municipale, une proposition de lettre à destination des habitants de la commune et qui serait signée conjointement a été rédigée…

Un résultat très partagé

Barre des Cévennes,
mercredi 18 mars 2026

« *Moit'-Moit'* », comme disent les enfants. Ce score aussi serré est forcément difficile à digérer. D'abord pour ceux qui ont perdu, bien sûr. C'est tellement rageant d'échouer de si peu. Cinq voix d'écart. C'est rien ou presque. Il y a de quoi être amer, dépité. La déception est légitime.

Pour les autres, certes, c'est plus facile à accepter. Mais ce résultat si étriqué n'est en rien mirobolant. Nul ne saurait ni s'en satisfaire, ni s'en réjouir.

Cette élection fut très disputée. Le résultat extrêmement partagé. Ce fut ric-rac. Presque à pile ou face. La pièce aurait pu tout autant tomber de l'autre côté. C'est la rude loi de la démocratie : pour être majoritaire, il suffit de remporter 50% des voix plus une. C'est assez cruel. C'est ainsi. C'est la règle qu'il nous faut accepter.

La campagne électorale est derrière nous. Reste cependant qu'en dépit du ressentiment ou des regrets, la grande majorité des Barroises et des Barrois de tous bords souhaite une entente harmonieuse du plus grand nombre. Vivre en bons termes les uns vis-à-vis des autres. C'est la volonté première de tous les candidats élus le 15 mars, à commencer par Eric Adam et François Rouveyrol, les deux têtes de liste.

Le défi de cette mandature sera considérable. Nous ne serons jamais trop nombreux pour nous y atteler : réparer, ressouder, tempérer l'amertume. Tous les Conseillers ont leur place légitime dans la commune. Il ne s'agira pas d'être forcément tous d'accord sur tout. Il convient seulement de pouvoir débattre dans le respect mutuel. Afin que tous puissent exprimer leurs meilleurs arguments.

Alors nous pourrons ensemble, par l'intelligence collective, en retirer le plus grand profit pour le bien commun de tous.

François Rouveyrol
Liste « *Barre des Cévennes. Volonté d'avenir* »

Nota bene Dès le 18 mars, cette lettre aux Barrois et Barroises a été proposée pour co-signature à M. Eric Adam, tête de la liste « *Bien vivre à Barre* ». Celui-ci, après concertation avec ses co-listiers, n'a finalement pas souhaité s'associer à cette démarche de concorde. Dont acte.